Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_4_2026_88-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 15 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 08 juillet 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR (arrivée à 17H20)	Anthony GUIHÉNEUF
Véronique LEROY	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH
Pierre POUSSIN	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN (arrivée à 18h26)
	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Étaient Absents Excusés : Mme, M. Anthony GUIHÉNEUF, M. Pierre POUSSIN, M. BEAUMANOIR et Mme MARTIN.
Était Absent : Néant.
Procuration (1) : Mme Stéphanie VILGICQUEL a donné procuration à M. Camille LE BOULCH.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Désignation d'un référent déontologue -*Délibération N°4/2026/88*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,
Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants,

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_4_2026_88-DE

Considérant qu'il convient de nommer un nouveau référent déontologue pour la durée du mandat ;

Mme la Maire précise que l'AMF d'Ille et Vilaine détient une liste de personnes ayant accepté d'être désignées en tant que référents déontologues pour les collectivités du 35. Mme la Maire précise qu'elle a contacté deux personnes de cette dite liste à savoir M. Morgan REYNAUD et M. Olivier RAYNAUD. Mme la Maire propose de désigner M. Morgan REYNAUD ayant la fonction de Responsable juridique en droit public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR dont 1 procuration, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Monsieur Morgan REYNAUD est désigné en qualité de référent déontologue des élus du Conseil Municipal de la commune de Saint Gondran pour la durée du mandat, M Morgan REYNAUD ayant accepté cette désignation auprès de Mme la Maire.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue peut être saisi par tout conseiller municipal de la commune de Saint Gondran.

Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus par voie écrite, par mail précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue – Nom de la collectivité – Confidentiel ». En cas de saisine par courrier, elle devra être cachetée et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Modalités de délivrance du conseil
Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures. Le référent communiquera l' avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l' oral, en fonction du souhait de l'élu concerné. Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

Article 4 : Rémunération du référent déontologue

Le référent, ayant un statut de vacataire, sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Mandat

Le Conseil Municipal décide de mandater Mme la Maire ou toute autre personne habilitée à cet effet pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le 20 juillet 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

MAIRIE DE SAINT-GONDRAN (I.-&-V.)

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_4_2026_88-DE

A signaler : il est indispensable que la commune recueille l'accord de l'expert qu'elle souhaite désigner, préalablement à la délibération du conseil municipal.

Pour toute demande de conseil juridique ou technique, contacter deontologie.elulocal@amf.asso.fr

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Liste de référents déontologues

Présentés par les Associations départementales de maires du Réseau AMF

Département	Nom	Prénom	Fonctions	Mail
Ariège – 09	Beaufils	Claude	Administrateur territorial en retraite Ancien magistrat auprès de la Chambre régionale des comptes de Toulouse	claudes5@orange.fr
Charente-Maritime -17	Jahiel-Hebert	Judith	DGS et ancien maire	grilly.jhebert@gmail.com
Charente-Maritime -17	Fourage	Hugues	Ancien maire, ancien député, enseignant	hugues.fourage@wanadoo.fr
Corrèze - 19	Vayleux	Jacques	Avocat retraité	j.vay@orange.fr
Corrèze – 19	Gout	Martine	Avocate retraitée	mg@mgdc-avocats.fr
Eure – 27	Bottini	Fabien	Ancien assistant de Justice près de la Cour d'appel de Rouen, Professeur des Universités en droit public Membre de l'Institut Universitaire de France et de l'Observatoire de l'éthique publique	Fbottini.deontologue@gmail.com
Gard - 30	Allheilig	Michel	Avocat honoraire, conciliateur de justice	allheilig.michel@orange.fr
Gard - 30	Laïck	Guy	Avocat honoraire Ancien batonnier Formateur en déontologie	laick.guy@wanadoo.fr
Gard - 30	Simon-Perez	Marie	Avocate honoraire Ancienne membre du Conseil de l'Ordre	mariesimonperez@orange.fr
Gironde – 33	Dinet	Jean-Guy	Administrateur général des finances publiques honoraire	jean-guy.dinet@hotmail.fr
Haute-Loire - 43	Delay	André Frédéric	Magistrat honoraire, Ancien magistrat	afdelay@gmail.com
Haute-Loire – 43	Payet	Gérard	Magistrat honoraire, Ancien magistrat de la Cour régionale des comptes	g.payet@icloud.com
Haute-Loire – 43	Petit	Éric	Chargé de mission déontologie, prévention, transparence	Ericpetit43@gmail.com
Lot - 46	Gouzenne	Pierre	Premier président honoraire de Cour d'appel	pierre.gouzenne@gmail.com
Lot - 46	Lagarde	Geneviève	Avocate honoraire, Ancienne bâtonnière	genevievelagarde@live.fr
Lot - 46	Laffarguette	Anne	Avocate honoraire, Ancienne bâtonnière	annelaffarguette@gmail.com
Tarn-et-Garonne – 82	Calmettes	Jacques	Juge à la retraite, Adjoint à la mairie de Negrepelisse	calmettesjacques@wanadoo.fr
Vosges – 88	Gartner	Fabrice	Doyen de la Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy Professeur de droit public à l'Université de Lorraine Directeur de Master 2 droit des contrats publics Ancien avocat	fabrice.gartner@univ-lorraine.fr
Ille-et-Vilaine - 35	REYNAUD	Morgan	Responsable juridique en droit public	morgan.reynaud@yahoo.fr

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_4_2026_88-DE

A signaler : il est indispensable que la commune recueille l'accord de l'expert qu'elle souhaite désigner, préalablement à la délibération du conseil municipal.

Pour toute demande de conseil juridique ou technique, contacter deontologie.elulocal@amf.asso.fr

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Liste des référents déontologues AMF

Prénom	Nom	Fonction / Qualité	Adresse email
Marc	BERGBAUER	DGS honoraire de collectivités de moins de 10 000 habitants	marc.bergbauer@orange.fr
Jacques	BILLET	Administrateur territorial en retraite, ancien DGAS, Membre du Bureau du SNDGCT	billetster@gmail.com
Pierre-Etienne	BISCH	ancien Préfet de Région, ancien Conseiller d'Etat	pierre-etienne.bisch@cnda.juradm.fr
Joel	BOSCHER	Administrateur territorial en retraite, ancien DGS de la ville de Rennes	joel.boscher@wanadoo.fr
Nicolas	DESFORGES	Préfet honoraire, ancien directeur général de l'AMF	nicolas.desforges@yahoo.fr
Hughes	HOURDIN	Conseiller d'Etat honoraire, avocat, ancien conseiller municipal de Mortain (50140)	h.hourdin@bctg-avocats.com
Olivier	RAYNAUD	Ancien déontoloque Banque Lazard, ancien Magistrat	odmraynaud@gmail.com